MANSA BANK

CONDITIONS DE BANQUE APPLICABLES A LA CLIENTELE DE MANSA BANK AU TITRE DU SECOND SEMESTRE 2024

Les conditions énumérées ont un caractère général et non exhaustif. Toutes les commissions sont taxables au taux de 10% (TOB) exceptées les commissions BCEAO. Les débours, ports de lettres, timbres d'actes, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier, de notaire et d'avocat, les frais de correspondant sont récupérés intégralement en sus, auprès de la clientèle. Les sommes sont exprimées en monnaie FCFA.

A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

1.1	**Conditions d'ouverture de compte**	
1.1.1	**Ouverture de compte** (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	FRANCO/ Montant minimum DAT 1 000 000 FCFA *Pénalité de déblocage avant échéance 1%
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Non applicable
1.1.1.5	Plan épargne logement	Non applicable
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Non applicable
1.1.1.7	**Compte joint**	
1.1.1.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	**Compte indivis**	
1.1.1.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	**Autres types de comptes**	Nous consulter
1.1.1.10	**Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte**	Non requis
1.1.1.11	**Assurance décès accidentel associé au compte chèque**	Non applicable
1.1.1.12	**Assurance décès ou invalidité totale et définitive associée au compte chèque**	Non disponible
1.2	**Conditions de clôture de compte**	
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	Non applicable
1.2.5	Plan épargne logement	Non applicable
1.2.6	Compte sur livret	Non applicable
1.2.7	**Compte-joint**	
1.2.7.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	**Compte indivis**	
1.2.8.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.10	**Attestation de clôture de compte**	20.000 FCFA
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II – SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	**Gestion de comptes**	
2.1.1	**Conditions débitrices et frais**	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	4%
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	Compte chèque ordinaire : 0,15% sur le solde débiteur le plus élevé dans le mois/ minimum 10 000 fcfa.
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	13,63% (dans la limite du Taux d'usure)
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	13,63% (dans la limite du Taux d'usure)
2.1.1.7	Frais d'impayé sur prêt amortissable	
2.1.1.8	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Clients Wealth 10 000 FCFA Clients Retail 2 000 FCFA
2.1.1.9	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.10	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.11	**Autres types de conditions débitrices**	
2.1.1.11.1	Commission sur non-utilisation de lignes accordées	Non applicable
2.1.1.12	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	Non applicable
2.1.1.13	Assurance automobile	Non applicable
2.1.1.14	**Forçage pour retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte**	Non applicable
2.1.1.15	Procurarion sur compte	
	Autres types de comptes	Pour la rémunération des DAT d'un montant inférieur à 10 millions fcfa et d'une échéance d'un an au plus : se référer au taux communiqué semestriellement par la BCEAO. Nous consulter pour les DAT ne correspondant pas aux critères sus-cités.
2.1.1.20	Autres Conditions Débitrices - Frais de Forçage	Dans le cas d'indisponibilité liée aux dates de valeur(Remise Chèque, Virements), Frais de forçage de 5 000 FCFA HT. Dans le cas de dépassement : 1% Min 5 000 FCFA, pour tout montant supérieur à 100 000 FCFA
2.1.2	**Relevés de compte**	
2.1.2.1	Mensuel	Électronique : gratuit Manuel : gratuit
2.1.2.2	À la demande (mois en cours)	Relevé manuel : 2 000 fcfa/page Relevé électronique par MANSA Mobile : 500 fcfa/page
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	2 000 fcfa par page
2.1.2.4	Relevé certifié	
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	Nous consulter
2.1.5	**Attestations bancaires**	
2.1.5.1	Attestation de solde	30 000 FCFA
2.1.5.2	Attestation de non engagement	25 000 FCFA
2.1.5.3	**Autres types d'attestations bancaires**	Attestation d'extrait de compte (bancaire) : 10 000 fcfa/attestation de virement bancaire : 10 000 fcfa/ confirmation de solde : 30 000 fcfa/autres types d'attestations : 25 000 fcfa
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 fcfa
2.1.7	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.8	**Conditions créditrices**	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Épargne simple: 3,5%
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Nous consulter
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Non applicable
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% ht/an
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et les comptes à terme	Pour la rémunération des DAT d'un montant inférieur à 10 millions fcfa et d'une échéance d'un an au plus : se référer au taux communiqué semestriellement par la BCEAO. Nous consulter pour les DAT ne correspondant pas au critères sus-cités.
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Nous contacter
2.2	**Moyens de paiement**	
2.2.1	**Chèques**	
2.2.1.1	**Délivrance de chéquier**	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	**Chèques non barrés/vignette**	20 fcfa/feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Non applicable
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	10 000 fcfa
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	10 000 fcfa
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Non applicable
2.2.1.2	Chèques de guichet	Gratuit
2.2.1.3	Certification de chèque	10 000 fcfa
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 fcfa
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 fcfa par chèque et 30 000 fcfa par chéquier
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Gratuit
2.2.1.6.1	Levée d'opposition sur chèque par l'émetteur	Gratuit
2.2.1.7	**Frais de destruction de chéquier**	10 000 FCFA / Chéquier en cas de non retrait (passé un délai de 6 mois)
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	Rejet Chèque par MANSA BANK : - Absence ou insuffisance de provisions : 30 000 FCFA - Autres: GRATUIT
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à montant x fcfa (montant à préciser)	Non applicable
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Non applicable
2.2.1.11	**Expédition de chéquier à domicile** (sous pli recommandé)	Aux frais du client
2.2.1.12	Autres types de chèques	Non applicable
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	Non applicable
2.2.1.14	**Encaissement de chèques**	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Frais de dossier : gratuit. Commission d'encaissement hors frais de correspondant :10 000 fcfa/port de lettre : 20 000 fcfa/ avis de sort : 5 000 fcfa/commission de manipulation : 2 000 fcfa
2.2.2	**Cartes bancaires**	
2.2.2.1	**Renouvellement/Cotisation mensuelle**	Renouvellement/cotisation annuelle : * Debit gim : 3 500 fcfa * Mastercard gold: 5 000 fcfa * Mastercard world elite credit : 250 000 fcfa
2.2.2.1.1	Carte privative	Non applicable
2.2.2.1.2	**Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)**	* Debit gim : 3500 fcfa
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Non applicable
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Non applicable
2.2.2.1.2.3	**Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA**	455 fcfa dans le reseau GIM
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Non applicable
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Non applicable
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	cf. cotisation annuelle/renouvellement
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Non applicable
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Non applicable
2.2.2.1.5	**Carte prépayée**	
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	Non applicable
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	Non applicable
2.2.2.1.5.3	**Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichet Automatiques de banque (GAB) de MANSA BANK CI**	455 fcfa dans le reseau GIM
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	455 fcfa dans le réseau GIM - Hors réseau GIM, 3% du montant retiré avec un minimum de 3 000 fcfa
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	Non applicable
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	Gratuit
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	GRATUIT dans reseau GIM UEMOA 3% du montant de la transaction en dehors de la zone UEMOA
2.2.2.1.5.8	**Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)**	318 fcfa dans le reseau GIM 909 fcfa hors reseau GIM
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non applicable
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Non applicable
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	Prix initial de la carte remplacee
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	Gratuit
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	Gratuit
	Carte de crédit MASTERCARD	
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Prix initial de la carte
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	200% prix initial de la carte, en dessous d'un délai de confection de 48 heures
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	Prix initial de la carte
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	Non applicable
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Non applicable
2.2.2.7	**Opposition carte**	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	2 000 fcfa pour la carte gim. 5 000 fcfa pour les autres
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, …)	Gratuit
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Gratuit
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Gratuit
2.2.2.13	**Levée d'opposition Carte**	Gratuit
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	**Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)**	
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Non applicable
2.2.2.13.1.2	* **Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)**	455 fcfa
2.2.2.13.1.3	* **Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)**	455 fcfa
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	3%, montant TRX avec min 3000 fcfa
2.2.2.13.1.5	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (hors réseau GIM UEMOA)	3%, montant TRX avec min 3000 fcfa
2.2.2.13.2	**Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques /Distributeurs Automatiques de Billets**	
2.2.2.13.2.1	*Consultation/édition de solde dans la banque du client	
2.2.2.13.2.2	*Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	Non applicable 318 fcfa, carte GIM dans réseau GIM 909 fcfa, carte GIM hors réseau GIM Gratuit via interfaces application mobile et web
2.2.2.13.2.3	*Consultation/édition d'historique de solde	Gratuit via interfaces application mobile et web
2.2.2.13.2.4	Destruction de cartes non réclamées	Gratuit
2.2.2.13.2.5	Edition de cartes supplémentaires	Voir cartes additionnelles
2.2.2.13.2.6	Réimpression de carte volée/égarée	Voir frais de reconfection
2.2.2.14	**Paiements**	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	3% Montant TRX
2.2.3	**Virements et Prélèvements**	
2.2.3.1	**Virements**	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	3 000 fcfa
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Non applicable
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	3 000 fcfa en Côte d'Ivoire 5 000 fcfa hors Côte d'Ivoire
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires	Gratuit
2.2.3.1.7	**Mise en place de Virement Permanent local ou autre**	
2.2.3.1.7.1	* Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	* Exécution des opérations	3 000 fcfa/mois vers une autre banque Gratuit sur compte Mansa Bank
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Non applicable
2.2.3.2	**Prélèvements**	
2.3.3.2.1	**Mise en place de l'autorisation de prélèvement**	
2.3.3.2.1.1	* Création de dossier	Gratuit
2.3.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	3 000 fcfa/mois vers une autre banque Gratuit sur compte Mansa Bank
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10000 fcfa
2.2.3.2.3	Émission de prélèvement par une entreprise	Nous consulter
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5.	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Virements reçus en interne	Crédit le jour de l'opération
3.1.3	Remise de chèque	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception de l'encaissement
3.1.4	Remise de chèque en Interne	Crédit le jour de l'opération
3.1.5	Remise d'effet à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.6	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédent celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.7	Virements émis en interne	Dédit le jour de l'opération

III - SERVICES BANCAIRES

3.1.5	Versement d'espèces	Crédit le jour de l'opération
	Retrait d'espèces	Débit le jour de l'opération
3.1.6	Livrets d'épargne	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et Débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Émission chèque de banque en FCFA	10 000 fcfa
3.2.4	Émission chèque de banque en autres devises	* Frais de dossier : 20 000 fcfa * Commission de transfert :1,5% avec un minimum de 20 000 * Taxe : 0,6% * Frais d'autorisation : 20 000 * Frais Swift : 15 000 * Frais de correspondant : au réel
3.2.5	Rejet de chèque (chèque illisible, mention manquante ou erronée,)	Pour autres motifs que l'absence ou l'insuffisance de provisions : GRATUIT / Pour tout autre motif : 20 000 FCFA
3.2.6	Demande d'opposition (Chèque et Carnet de chèque)	10 000 FCFA par feuille de chèque
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt)	Frais de saisie : 25 000 FCFA / Frais de main levée : 25 000 FCFA
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation	Gratuit
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Non applicable
3.2.14	Frais de nantissement	Au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	Frais de saisie : 25 000 FCFA / Frais de main levée : 25 000 FCFA
3.2.16	Frais de reclassement	Non applicable
3.2.17	Retrait avec chèque de guichet dans une autre banque	

IV - SERVICES BANQUE À DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne (B-WEB)	Gratuit (accès à l'internet banking et à l'application mobile)
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	Gratuit
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Virement UEMOA * 250 fcfa par virement interbancaire (sica-ach) * 2 000 fcfa par rtgs en ci * 3 000 fcfa par rtgs dans la sous-région Virement hors uemoa *euro : commission de transfert (documentation bceao complète) : 1,5% min 10 000 fcfa + taxe sur les transferts (tthu) : 0,6% + frais de correspondant au réel *autres devises : commission de change : 1% min 10 000 fcfa + taxe sur les transferts (tthu) : 0,6% + frais de correspondants au réel
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	Non applicable
4.6	Services SMS	500 fcfa/mois hors package
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.9	Transfert à partir d'une carte	Non applicable

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Aux frais du client
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Gratuit
5.7	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8	Autres frais pour incidents de paiement Frais d'impayés Frais d'injonction Duplicata lettre d'incident de paiement	

VI - OPÉRATIONS DE CHANGE

6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Achat de devises * Euro : franco *Usd/autres devises : taux du jour Vente de devises * euro : 2% *Usd/autres devises : taux du jour
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro	Non applicable
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées	Non applicable
6.4	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	Non applicable

VII – OPÉRATIONS DE CRÉDIT

7.1	**Crédit à la consommation (taux d intérêt à déterminer par rapport au MTD[1]+Marge)**	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (TBB+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
7.1.3	Facilités de caisse (types à définir)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
7.1.4	Nano - Crédit	14%
7.2	**Crédits à l'habitat**	
7.2.1	Moyen terme (TBB+Marge)	Non applicable
7.2.2	Long terme (TBB+Marge)	Non applicable
7.2.2.1	Autres crédits à moyen et long terme (TBB+Marge)	Non applicable
7.3	**Crédit-bail**	Non applicable
7.3.1	Mobilier	Non applicable
7.3.2	Immobilier	Non applicable
7.4	**Autres opérations connexes aux opérations de crédit**	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	Au réel
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Au réel
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Au réel
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Au réel
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Non applicable
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Gratuit
7.4.7.1	Pénalité sur remboursement par anticipation	Non applicable
7.4.7.2	Commission de rachat de crédit	Non applicable
7.4.8	Frais d'anticipation	Gratuit
7.4.9	Frais d'études des dossiers de prêt	Nous consulter
7.4.9.1	Frais de mise en place de prêt	0,5% minimum 50 000 fcfa
7.4.10	Autres opérations de crédit	Non applicable
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Non applicable
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Au réel
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Gratuit
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	1% du montant minimum 30 000 fcfa
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	25 000 fcfa
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Au réel
7.4.18	Commission d'engagement	50 000 fcfa
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	Par effet : commis. de bordereau : 5 000 fcfa et commis. de manipulation : 1 500 fcfa tbb, variable selon les conditions du marché
7.4.20	Cautions et avals	Frais de dossier : 25 000 fcfa Commission d'engagement : 0,75% (par trimestre indivisible ; minimum 50 000 fcfa) Lettre de garantie pour absence de documents - Frais de dossier : 25 000 fcfa Lettre de garantie pour absence de documents - Commission d'engagement : 0,75% (par trimestre indivisible ; minimum 50 000 fcfa) Frais de tirage : 10 000 fcfa/caution émise

VIII - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

8.1	**Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)**	
8.1.1	**Frais d'encaissement**	
8.1.1.1	Frais de manipulation	10 000 fcfa
8.1.1.2	Frais port de lettre	20 000 fcfa
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	Commission d'encaissement : 10 000 fcfa (hors frais de correspondant) + commission de change : 0,5% /+ avis de sort : 5 000 fcfa
8.1.1.4	Frais d'impayés	30 000 fcfa
8.1.1.5	Date de valeur	
8.2	**Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA**	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
8.2.2	Frais d'encaissement	Gratuit
8.2.3	Frais de manipulation	Gratuit
8.2.4	Frais de SWIFT	Gratuit
8.2.5	Frais de port de lettre	Gratuit
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	Gratuit
8.2.7	Frais fixes d'impayés	Impayés (Chèques Confrères) : Absence ou insuffisance de provisions 10 000 fcfa Chèque sur nos Caisses : Impayés 10 000 FCFA / Rejet pour provisions: 30 000 fcfa
8.3	**Émission de chèques de banque à destination d'un pays étranger**	
8.3.1	Frais de dossier	20 000 fcfa
8.4	**Transferts**	
8.4.1	**Transferts zone UEMOA**	25 000 fcfa
8.4.2	**Transferts hors zone UEMOA**	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Autres devises: Taux du jour, Frais de dossier: 20 000 FCFA et Frais d'autorisation de change : 20 000 FCFA, Commission de transfert 1% min 10 000 FCFA, Taxe sur Transfert hors Uemoa (TTHU) : 0,6%, Frais de Correspondants : au réel, Frais de SWIFT : 15 000 FCFA * Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	EURO: Frais de dossier: 20 000 FCFA et Frais d'autorisation de change : 20 000 FCFA, Commission de transfert 1% min 10 000 FCFA, Taxe sur Transfert hors Uemoa (TTHU) : 0,6%, Frais de Correspondants : au réel, Frais de SWIFT : 15 000 FCFA * Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client
8.4.3	Autres types de transferts	Non applicable

IX - AUTRES SERVICES (DIVERS)

9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	20 000 fcfa
9.1.2	31 à 60 jours	20 000 fcfa
9.1.3	61 à 90 jours	20 000 fcfa
9.1.4	**Plus d'un an**	20 000 fcfa
9.1.5	Supplément par photocopie	2 500 fcfa
9.1.6	Par document ou par page	Non applicable
9.2	**Boîte à lettres**	Non applicable
9.3	**Location de coffre-fort**	Non applicable
9.4	**Frais de reproduction de clé**	Non applicable
9.5	**Demande de renseignements sur client**	Non applicable
9.6	**Demande de renseignements financiers**	Non applicable
9.7	**Demande de renseignements comptables** (Commissaires aux comptes)	Non applicable
9.8	**Abonnement mensuel au site internet**	Gratuit
9.9	**Successions**	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	20 000 fcfa
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2% maximum 2 000 000 fcfa
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	60 000 fcfa
9.10	**Frais annuels sur compte inactif** (créances arriérées)	Gratuit
9.11	**Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers** détention ou opposition administrative	
9.11.1	*Lettre d'avertissement	Gratuit
9.11.2	*Lettre d'injonction	Gratuit
9.12	**Attestation d'avoirs**	10 000 fcfa
9.13	**Reconstitution d'extrait de compte**	Non applicable
9.14	**Autres types de services**	
9.14.1	Commission de mouvement	
9.14.2	**Saisie-Conservatoire / Saisie Attribution**	Frais de saisie : 25 000 FCFA / Frais de main levée : 25 000 FCFA

X - OPERATIONS SUR TITRES

10.1	Courtage	
10.1.1	Achat et vente de titres	0,80% Montant de la transcation, Min : 1 000 fcfa
10.1.2	Acheté Vendu	0,80% Montant de la transcation, Min : 1 000 fcfa
10.1.3	Transaction sur dossier	0,80% Montant de la transcation, Min : 1 000 fcfa
10.1.4	Cession de bloc de titres	2 à 2,5% du montant de la transaction
	(1) Les commissions relatives au courtage sont calculées sur la base du montant brut de la transaction	
10.2	**Conservation**	
10.2.1	- Tranche de la valeur du portefeuille < 10M	0,50%
	- Tranche de la valeur du portefeuille >10M	0,26%
	- Minimum trimestriel de droits de garde	2500 fcfa
10.3	**Opérations sur la marché primaire**	
10.3.1	Commission de placement	Nous consulter
10.3.2	Commissions chef de file	Nous consulter
10.3.3	Commission de garantie de placement	Nous consulter
10.4	**Opérations sur OPCVM**	
10.4.1	Droit d'entrée	1%
10.4.2	Droit de rachat	1%
10.4.3	Frais de gestion	Min 1%/max 2%
10.5	**Autres opérations sur valeurs**	
10.5.1	Transferts de titres (Commission sur valeur du portefeuille transféré)	0,20% Min 10 000 fcfa
10.5.2	Nantissement de titre (Commission sur valeur du portefeuille nanti)	0,25% Min 10 000 fcfa
10.5.3	Main levée de nantissement (Commission sur valeur du portefeuille libéré)	1% Min 10 000 fcfa
10.6	**Autres services**	
10.6.1	Attestation de propriété (Par attestation)	20 000 fcfa
10.6.2	Attestation de titre en dépôt (Par attestation)	20 000 fcfa
10.6.3	Attestation d'IRVM (Par attestation)	10 000 fcfa
10.6.4	Établissement de certificats de titres (Par certificat)	5 000 fcfa
10.6.5	Impression de relevé de Comptes Titres (Par page)	500 fcfa
10.6.6	Commission sur succession	0,30%
10.6.7	Frais de recherche	
	- Opération de moins de 6 mois	Gratuit
	- Opération de 6 mois à 1 an	15 000 fcfa
	- Opération de plus d'un an	30 000
10-6-8	Confirmation et dénouement de transaction	0.40%

B – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES ET ONG

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE

1.1	**Conditions d'ouverture de compte**	
1.1.1	**Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)**	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	- Montant minimum: FCFA 5 Millions -Durée minimum: 3 mois -Taux d'intérêt minimum: NOUS CONSULTER
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument.	Gratuit
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	**Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes**	
1.1.1.5	Autres types de comptes	Non applicable
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Non applicable
1.2	**Conditions de Clôture de compte**	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Sans pénalité
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II – SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	**Gestion de comptes**	
2.1.1	**Conditions débitrices et frais**	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	4%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,15%
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,015% de la valeur totale des débits dans le mois Minimum 5 000 fcfa/mois
2.1.1.4	**Commission de dépassement sur compte autorisé**	13,63% (dans la limite du taux d'usure)
2.1.1.5	**Commission de dépassement sur compte non autorisé**	13,63% (dans la limite du taux d'usure)
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	TPE / Professionnels / Entreprises Individuelles : 5 000 FCFA PME / SCI : 10 000 FCFA GE : 25 000 FCFA
2.1.1.7	Arrêté de compte	Mensuel (suivant conditions ci-dessus)
2.1.1.8	Frais d'impayés sur prêts amortissables	10 000 fcfa
2.1.1.9	Echelles d'arrêté	
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices- Frais de Forçage	Dans le cas d'indisponibilité liée aux dates de valeur (Remise Chèque, Virements),Frais de forçage de 5 000 FCFA HT. Dans le cas de dépassement : Entreprise 1% Min 50 000 FCFA,pour tout montant supérieur à 1 000 000 FCFA .
2.1.2	**Relevé d Identité Bancaire (RIB)**	
2.1.2.1	Relevés de compte	Gratuit
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	À la demande (mois en cours)	2 000 fcfa par page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	2 000 fcfa par page
2.1.3	**Attestations bancaires**	
2.1.3.1	Attestation de solde	30 000 fcfa
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc.	30 000 fcfa
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires (Attestation bancaire Attestation de domiciliation Bancaire et (ou) attestation de Capacité financière, Attestation de ligne de crédit ou de facitité de caisse, …)	Nous consulter
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 fcfa
2.1.5	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.6	**Conditions créditrices**	
2.1.6.1	Produits d'épargne	Non applicable
2.1.6.2	Autres dépôts	Non applicable
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Nous consulter Résiliation sans pénalité
2.1.6.4	**Autres types de conditions créditrices**	Non applicable
2.1.6.4.1	Taux d'intérêt minimum sur Dépôts à terme	2%
2.2	**Moyens de paiement**	
2.2.1	**Chèques**	
2.2.1.1	**Délivrance de chéquier**	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	20 fcfa pour chèques non barrés/ Gratuit pour chèques barrés
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	15 000 FCFA
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	15 000 FCFA
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	*Euro : commission de transfert : 1,8% min 50 000 fcfa *Autres devises : commission de change : 1% min 25 000 fcfa
2.2.1.2	Certification de chèque	Aux mêmes conditions du chèque de banque
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	15 000 FCFA
2.2.1.4	Opposition sur chéquier par l'émetteur	Chèque : 15 000 FCFA/ Chéquier : 30 000 FCFA
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Gratuit
2.2.1.6	**Frais de destruction de chéquier**	10 000 fcfa
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	Rejet de Chèque par MANSA BANK : Absence ou insuffisance de provisions : 30 000 fcfa - Autres motifs : Gratuit
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à montant x fcfa (montant à préciser)	Non applicable
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Non applicable
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Non applicable
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	Refus de paiement après présentation aux Confrères : - Absence ou insuffisance de provisions: 10 000 fcfa - Autres motifs: 5 000
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Non applicable
2.2.1.13	**Encaissement de chèques**	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	37 000 fcfa décomposé comme suit : *commission d'encaissement : 10 000 fcfa *courier : 20 000 fcfa *avis de sort : 5 000 fcfa *commission de manipulation : 2 000 fcfa
2.2.1.14	Frais de garde de Chéquier (mensuel, à partir de 45 jours)	5 000 fcfa
2.2.1.15	Frais de rejet (motif autre que l'absence ou l'insuffisance de provisions)	Gratuit
2.2.2	**Cartes bancaires**	
2.2.2.1	**Cotisation annuelle**	Non applicable
2.2.2.1.1	**Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)**	
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères hors de la zone UEMOA	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.1.1.6	Frais annuels Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.4	Frais de ré confection de carte (sauf défectuosité)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.7	**Opposition carte**	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, …)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
	Levée d'opposition sur Carte	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets hors zone UEMOA	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.1.5	**Encaissement par Carte (Acquisition TPE)**	
2.2.2.13.1.5.1	Assistance TPE à connexion RTC	Non applicable
2.2.2.13.1.5.2	Acquisition TPE à connexion GPRS	Non applicable
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.14	Paiements	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	N/A, sauf professionnels Cf. Conditions applicables aux particuliers
2.2.3	**Virements et Prélèvements**	
2.2.3.1	**Virements**	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	SICA UEMOA : 5 000/STAR UEMOA : 10 000 ; Via Mansa e-Banking : 3 000 fcfa
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Non applicable
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	SICA UEMOA : 5 000 fcfa/STAR UEMOA : 10 000 fcfa ; Via Mansa e-Banking : 3 000 fcfa
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.7	**Mise en place de virement permanent local ou autre**	
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	Interne : gratuit/interbancaire : 5 000 fcfa
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds (client de passage)	Non applicable
2.2.3.1.10	Modification de virement permanent	
2.2.3.2	**Prélèvements**	
2.2.3.2.1	**Mise en place de l'autorisation de prélèvement**	Gratuit
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	1 000 fcfa / mois vers une autre banque Gratuit sur compte Mansa Bank
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
2.2.3.3	**Effets de commerce**	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	3 000 fcfa
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	Par bordereau : commission de bordereau : 5 000 fcfa *Commission de manipulation : 1 500 fcfa
2.2.3.3.4	Commission d'endos	Gratuit
2.2.3.3.5	Intérêt	14,5% avec 10% de retenue de garantie
2.2.3.3.6	Port de lettre	UEMOA : 15 000 fcfa/hors UEMOA : 20 000 fcfa
2.2.3.3.7	Frais fixe	Non applicable
2.2.3.3.8	Frais de protêt (impayés)	Au réel
2.2.3.3.9	Frais de prorogation après d'échéance	5000 fcfa
2.2.3.3.10	**Remise d'effet à l'encaissement**	
2.2.3.3.11	**Retraits d'effets du portefeuille**	
2.2.3.3.12	**Remise d'effet à l'escompte (non remboursable encas de réclamation d'effet) par bordereau minimum**	
2.2.3.3.13	**Impayé effet remise à l'enchainemment**	5000
2.2.3.3.14	**Impayé effet remise à l'escompte**	10000
2.2.3.3.15	**Impayé effet remise à l'escompte**	
2.2.3.3.10	**Autres effets de commerce**	5000 fcfa
2.2.3.3.10.1	Frais de retrait ou d'annulation d'effet	5000 fcfa
2.2.3.3.10.2	Commission de domiciliation d'effet non avisé / UEMOA	NOUS CONSULTER
2.2.3.3.10.3	Commission de domiciliation d'effet non avisé /Hors UEMOA	Maximum tbb + 2,875%/minimum 50 000 fcfa
2.2.3.3.10.4	Effets à l'escompte (soumis à approbation)	0,15% maximum 250 000 fcfa
2.2.3.3.10.5	**Avis de sort / Effet**	
2.2.3.3.10.6	**Commission de manipulation / Effet Hors UEMOA**	
2.2.3.3.10.7	**Opposition sur Effet**	
2.2.3.3.10.8	**Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions**	Pour absence ou insuffisance de provisions : 10000 Autre que provisions : 10000
2.2.3.3.10.9	**Commission de dépassement ligne d'escompte**	0,15% maximum 250 000 FCFA

III – SERVICES BANCAIRES

3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Virements reçus en interne	Crédit le jour de l'opération
3.1.3	Remise de chèque (Jour J+….J ouvrés)	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception de l'encaissement
3.1.4	Remise de chèque en Interne	Crédit le jour de l'opération
3.1.5	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.6	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédent celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.7	Virements émis en interne	Dédit le jour de l'opération
3.1.8	Versement d'espèces	Crédit le jour de l'opération
3.1.9	Retrait d'espèces	Débit le jour de l'opération
3.1.10	Livrets d'épargne	Non applicable
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Émission chèque de banque en FCFA	15 000 FCFA
3.2.4	Émission chèque de banque en autre devises	*Frais de dossier : 20 000 fcfa *Commission de transfert : 1,5% avec un minimum de 20 000 fcfa *Taxe : 0,6% Frais d'autorisation : 20 000 fcfa *Frais swift : 15 000 fcfa *Frais de correspondant : au réel
3.2.5	Rejet de chèque (chèque illisible, mention manquante ou erronée, …)	Rejet de Chèque par MANSA BANK : - Motifs autres que l'absence ou insuffisance de provisions : GRATUIT - Pour absence ou insuffisance de provisions : 30 000 FCFA
3.2.6	Demande d'opposition	10 000 fcfa
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	Frais de saisie : 50 000 FCFA / Frais de main levée : 50 000 FCFA
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation	50 000 fcfa
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement	Au réel
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	Frais de saisie : 50 000 FCFA / Frais de main levée : 50 000 FCFA
3.2.16	Frais de traitement de saisie de créances / Avis à Tiers Détenteurs (ATD) sur solde débiteur	Frais de saisie : 50 000 FCFA / Frais de main levée : 50 000 FCFA
3.2.17	Saisie Attribution / Saisie Conservatoire	Frais de saisie : 50 000 FCFA / Frais de main levée : 50 000 FCFA
3.2.18	Frais de main levée saisie attribution / Avis à Tiers Détenteurs (ATD)	50 000 FCFA
3.2.19	Frais de reclassement	50 000 fcfa
3.2.20	Autres types de services bancaires	Nous consulter

IV - SERVICE BANQUE À DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne (B-WEB)	Mansa ebanking basic (Mansa online + e-avis + e-Swift AFB 120/SWIFT MT 940/950) : 20 000 fcfa/mois
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Virement UEMOA * 3 000 fcfa par virement interbancaire (SICA-ACH) * 3 000 fcfa par RTGS en CI * 3 000 fcfa dans la sous-région Virement hors UEMOA * EURO: Commission de transfert (Documentation BCEAO complète) : 1,5% Min 20 000 fcfa + Taxe sur les transferts (TTHU) : 0,6% + Frais de correspondant au réel * Autres devises : Commission de change : 1% Min 20 000 fcfa + Taxe sur les transferts (TTHU) : 0,6% + Frais de correspondants au réel ** Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client
4.4	Services SMS	Non applicable
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet: 7 500 FCFA / Mois. SwiftMT940/950 (relevé quotidien Swift): 10 000 FCFA / Mois
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Gratuit
4.7	Autres types de services banque à distance	

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Cf. Chapitre sur les moyens de paiement (Chèques)
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Cf. Chapitre sur les moyens de paiement (Chèques)
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Aux frais du client
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	Cf. Chapitre sur les moyens de paiement (Chèques)
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant x fcfa (montant à préciser)	Cf. Chapitre sur les moyens de paiement (Chèques)
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Gratuit

VI - OPÉRATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	Gratuit
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions Bons et obligations)	Nous consulter
6.3	Épargne salariale (Plan Épargne Entreprise)	Nous consulter
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	Nous consulter
6.5	Relevé mensuel	Nous consulter
6.6	Relevé de titres à la demande	Nous consulter
6.7	Autres types d'opérations sur titres	Nous consulter

VII - OPÉRATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque	Vente de devises : * Euro : Commission 2% Minimum 20 000 fcfa *Autres devises : taux de change en vigueur Salle de Marché Minimum 20 000 fcfa **Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client Achat de devises : * EURO/USD/Autres devises : Franco
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro	Non applicable
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées	Non applicable
7.4	Autres types d'opération de change	Non applicable

VIII - OPÉRATIONS DE CRÉDIT

8.1	**Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB[1]+Marge)**	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (TBB+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.3	Crédits à court terme (TBB+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.4	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (TBB+Marge)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.6	**Crédit-bail**	
8.1.6.1	Mobilier	Non applicable
8.1.6.2	Immobilier	Non applicable
8.1.7	Financement en devises	Taux négociable
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Négociable
8.1.9	Autres financements en devises	Négociable
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB, variable selon les condition du marché
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	TBB + ou - Marge à négocier (dans les limites du Taux d'Usure)
8.2	**Crédits par signature**	
8.2.1	Cautions	Commission d ouverture de 1% à 3% par an Min 1 Trim ; Min 40 000 fcfa/Frais de dossier : 10 000 fcfa
8.2.2		
8.2.3	Aval de traites	Frais de dossier : 15 000 fcfa + Droits de timbre : Au réel + 3% du montant avec Minimum 30 000 fcfa
8.3	**Opérations connexes aux opérations de crédits**	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	Au réel
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Au réel
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Gratuit
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Gratuit
8.3.6	Demande de décompte	Gratuit
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Taux initial +2% de pénalité au prorata temporis
8.3.9	Commission d'engagement	0,50% du montant prêté
8.3.10	**Frais d'études des dossiers de prêt**	Nous consulter
8.3.10.1	Frais et commissions d'escompte	Cf. 2.3'3.
8.3.10.2	Cautions et avals	Frais de dossier : 50 000 fcfa, Commission : 0,75% (par trimestre indivisible minimum : 50 000 fcfa)
8.3.10.3	Lettre de garantie pour absence de documents	
8.3.10.4	Pénalités de remboursement anticipé	
8.3.10.5	Pénalités de remboursement anticipé (prêt à remboursement in fine)	
8.3.10.6	Frais de levée d'hypothèque (hors frais notariés et d'enregistrement)	

IX - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1	**Encaissement chèque et effet en devises**	
9.1.1	**Euro**	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	Non applicable
9.1.1.2	Commission d'encaissement	10 000 fcfa hors frais de correspondant
9.1.1.3	Frais d'envois	20 000 fcfa
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	Non applicable
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	30 000 fcfa
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	5 000 fcfa
9.1.1.7	Commission de manipulation	2 000 fcfa
9.1.1.8	Date de valeur	J + 30
9.1.2	**Autres devises**	
9.1.2.1	Commission de change	0,50%
9.1.2.2	Commission d'encaissement	Non applicable
9.1.2.3	Frais d'envoi	20 000 fcfa
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	5 000 fcfa
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	30 000 fcfa
9.1.2.6	Commission d'encaissement	10 000 fcfa (hors frais de correspondant)
9.1.2.7	Commission de manipulation	2 000 fcfa
9.1.2.8	Date de valeur	J + 30
9.2	**Emission de chèques et effets en devises**	
9.2.1	**Euro**	
9.2.1.1	Frais de dossier	20 000 fcfa
9.2.1.2	Commission de transfert	1,5% minimum 25 000 fcfa
9.2.1.3	Taxe BCEAO	0,60%
9.2.1.4	Frais swift	15 000 fcfa
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	20 000 fcfa
9.2.1.6	Frais de correspondant	Au réel
9.2.2	**Autres devises**	
9.2.2.1	Frais de dossier	20 000 fcfa
9.2.2.2	Commission de transfert	
9.2.2.3	Taxe BCEAO	0,60%
9.2.2.4	Frais liés à l'autorisation de change	20 000 fcfa
9.2.2.5	Frais swift	15 000 fcfa
9.2.2.6	Compte de change (Devise hors EURO)	
9.2.2.5	**Autres types d'opérations avec l'étranger**	
9.2.2.5.1	Commission de transfert	1,5%
9.3	**Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA**	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
9.3.2	Frais d'encaissement	Gratuit
9.3.3	Frais de manipulation	Gratuit
9.3.4	Frais de Swift	Gratuit
9.3.5	Frais de port de lettre	Gratuit
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	Gratuit
9.3.7	Frais fixe d'impayés	Gratuit
9.4	**Transferts**	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	25 000 fcfa
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA ** Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client	* Frais de dossier: 20 000 FCFA et Frais d'autorisation de change : 20 000 FCFA * Commission de transfert >= 1,5% avec Minimum 20 000 FCFA * Taxe: 0,60% * Frais d'autorisation: 20 000 FCFA * Frais SWIFT: 15 000 FCFA * Frais de correspondant: Au réel "La commission de transfert est soumise à la disponibilité de la documentation complète pour couverture BCEAO. Ainsi cette commission peut varier selon les conditions du marché et en accord avec le client"
9.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Taux du jour Frais de dossiers : 20 000 FCFA et d'autorisation de change : 20 000 FCFA Commission de transfert 1% min 20 000 FCFA Taxe sur Transfert hors Uemoa (TTHU) : 0,6% Frais de Correspondants : au réel Frais de SWIFT : 15 000 FCFA "La commission de transfert est soumise à la disponibilité de la documentation complète pour couverture BCEAO. Ainsi cette commission peut varier selon les conditions du marché et en accord avec le client"
9.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Frais de dossiers : 20 000 FCFA et d'autorisation de change : 20 000 FCFA Commission de transfert 1,5% min 20 000 FCFA Taxe sur Transfert hors Uemoa (TTHU) : 0,6% Frais de Correspondants : au réel Frais de SWIFT : 15 000 FCFA "La commission de transfert est soumise à la disponibilité de la documentation complète pour couverture BCEAO. Ainsi cette commission peut varier selon les conditions du marché et en accord avec le client"
9.4.3	Autres types de transferts	Non applicable
9.5	**Opérations documentaires**	
9.5.1	**Remise documentaire import**	Frais de dossier 15 000 FCFA Frais de transmission: Au réel, minimum 25 000 FCFA Commission de transfert 1,5% + TTHU 0,6% Commission d'acceptation 0,25% avec un minimum de 15.000 Frais de relance ou frais swift FCFA 20 000 Commission de prorogation 0,15% du montant minimum FCFA 15.000 Frais d'annulation: FCFA 20.000 Frais d'impayés: FCFA 35.000 Protêt: Aux frais du Client (facturation pouvant être modifiée en fonction des conditions des correspondants "La commission de transfert est soumise à la disponibilité de la documentation complète pour couverture BCEAO. Ainsi cette commission peut varier selon les conditions du marché et en accord avec le client"
9.5.1.1	Frais de relance ou frais SWIFT	Commission de prorogation 0,15% du montant minimum fcfa 15 000
9.5.1.2	Commission de prorogation	Frais d'annulation : FCFA 20.000 / Frais d'impayés : fcfa 35 000
9.5.1.3	Frais d'annulation	Protêt : Aux frais du Client/ (facturation pouvant être modifiée en fonction des correspondants et de la disponiblité des devises sur le marché)
9.5.1.4	Frais d'impayés	
9.5.1.5	Protêt	
9.5.1.6	Remise document Franco de paiement	
9.5.2	**Remise documentaire export**	Frais de dossier: FCFA 15.000 Frais de courrier expres: FCFA 25 000 frais de relance ou frais swift FCFA 15 000
9.5.2.1	Frais de relance ou frais SWIFT	Frais d'impayés sur remise/annulation: FCFA 30.000
9.5.2.2	Frais d'impayés sur remise / Annulation	
9.5.3	**Crédit documentaire import**	Ouverture: Commission d'ouverture : De 1% à 3% l'an soit de 0,25% à 0,75% par Trimestre indivisible min 30 000 FCFA par Trim Frais de Swift/télex : 10 000 FCFA Frais de dossier : 10 000 FCFA •Frais de Confirmation : Taux compris entre 1% et 4% l 'an soit 0,25% à 1% par trimestre indivisible. Etude au cas par cas en fonction de la facturation de la salle de marché Frais de relais: 100 000 FCFA par opération • Modification o Avec confirmation Frais de Confirmation Taux compris entre 1% et 4% l 'an soit 0,25% à 1% par trimestre indivisible min 30 000 FCFA Autres modifications : 25 000 FCFA Swift/Télex : 10 000 FCFA o Sans confirmation Crédit documentaire import Toutes modifications : 25 000 FCFA • Négociation et acceptation Frais de négociation : 0,25% sur le tirage ou min 25 000 FCFA Frais d'acceptation : 1,5% par an min 1 trim ou min 25 000 FCFA Commission de paiement : 0,25% sur le tirage ou min 25 000 FCFA Commission de transfert : Euro 1,5% par tirage Autres devise que Euro : 1% Taxe (TTHU): 0,6% Avis d'irrégularité : 10 000 FCFA Annulation: 50 000; Frais SWIFT 10 000 *les frais de confirmation peuvent varier en fonction des conditions des correspondants en accord avec le client "La commission de transfert est soumise à la disponibilité de la documentation complète pour couverture BCEAO. Ainsi cette commission peut varier selon les conditions du marché et en accord avec le client"
9.5.4	Crédit documentaire d'export	• Notification Frais de dossier : 10 000 fcfa Avec confirmation : De 0,5% à 3% par an min 1 trim ou min 50 000 fcfa Sans confirmation : 0,1% sur le montant du Crédoc ou min 50 000 fcfa • Modification o Avec confirmation Durée ou Montant : De 0,5% à 3% par an min 1 trim ou min 50 000 fcfa Autres modifications : 25 000 fcfa Swift/ Télex (s'il y a lieu) : 10 000 fcfa o Sans confirmation 9.5.4 Crédit documentaire export Toutes modifications : 25 000 FCFA minimum • Négociation Négociation de documents : 0,25% par tirage ou min 25 000 fcfa Documents irréguliers : 40 000 fcfa Frais d'acceptation : 0,25% par an min 1 trim ou min 25 000 fcfa Courrier express : 20 000 fcfa Télex/ Swift : 10 000 fcfa • Annulation/Non utilisation Frais d'annulation /Non utilisation : 75 000 fcfa (Incluant les frais de Swift/Télex) • Frais additionnels pour les crédits transférables Transfert : 50 000 fcfa /Frais de dossier : 25 000 fcfa /Swift/Télex : 10 000 fcfa les frais sont susceptibles d'être modifés en fonction des correspondants
9.5.5	Domiciliation des recettes d'exportation	Frais de domiciliation : 5 000 fcfa • Frais de dossier : 5 000 fcfa • Frais de non-apurement : 25 000 fcfa • Frais d'investigation : 10 000 fcfa • Avis d'apurement* : 10 000 fcfa • Litige (s'il y a lieu) : 150 000 fcfa min ou tous frais légaux réclamés par la contrepartie (Administration des douanes, Etat, etc.) et engagés par la banque
9.5.6	Lettre de crédit	Lettre de Crédit Export - Cf Crédit documentaire Export
9.5.7	Escompte documentaire Export	Cf Crédit Documentaire Export
9.6.	**Domiciliation de factures**	Cf Domiciliation des recettes d'exportation
9.6.1	Frais de domiciliation de factures	Cf Domiciliation des recettes d'exportation
9.6.2	Frais de relance	Cf Domiciliation des recettes d'exportation
9.6.3	Frais de non apurement	Cf Domiciliation des recettes d'exportation

X - AUTRES SERVICES (DIVERS)

10.1	**Frais de recherche de documents (en unité)**	
10.1.1	Par document ou par page	
10.1.2	0 à 30 jours	20 000 fcfa
10.1.3	31 à 60 jours	20 000 fcfa
10.1.4	61 à 90 jours	20 000 fcfa
10.1.5	Plus d'un an	20 000 fcfa
10.1.6	Supplément par photocopie	Gratuit
10.2	**Boîte à lettres**	Non applicable
10.3	**Location de coffre-fort**	Non applicable
10.4	**Frais de reproduction de clé**	Non applicable
10.5	**Demande de renseignements sur client**	20 000 fcfa
10.6	**Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)**	20 000 fcfa
10.7	**Demande de renseignements financiers**	20 000 fcfa
10.8	**Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)**	20 000 fcfa
10.9	**Abonnement mensuel au site internet**	
10.10	**Information annuelle des cautions**	
10.11	**Successions**	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	20 000 fcfa
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2% Maximum 2 000 000 fcfa
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	240 000 fcfa
10.12	**Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)**	Gratuit
10.13	**Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative**	
10.13.1	Lettre d'avertissement	25 000 fcfa
10.13.2	Lettre d'injonction	25 000 fcfa
10.13.3	Avis à Tiers Détenteur / Cantonnement du Compte	50 000 fcfa
10.13.4	Avis à Tiers Détenteur / Frais de main levée	50 000 fcfa
10.14	**Attestation d'avoirs**	Non applicable
10.15	**Reconstitution d'extrait de compte**	Non applicable
10.16	**Autres types de services**	
10.16.1	Certificat de dépôt de capital	1% du Dépôt; Minimum 100 000 fcfa ; Maximum 1 000 000 fcfa
10.16.2	Saisie judiciaire	
10.16.3	Main levée sur saisie judiciaire	
10.16.4	Frais de gestion des comptes en séquestre	
10.16.5	Frais d'avocat	Au réel
10.16.6	Frais d'huissier	Au réel
10.16.7	Frais de réquisition	
10.16.8	Frais d'enregistrement (Contrat de prêt, nantissement, prise de gage)	Au réel
10.16.9	Divers frais d'enregistrement	Au réel
10.16.10	Acte de caution personnelle	Au réel
10.16.11	Enregistrement de contrat de prêt et LTD	Au réel
10.16.12	Nantissement de produits	Au réel
10.16.13	Frais d'enregistrement et droits de timbres / Succession	Au réel
10.16.14	Demande de solde en agence	

METHODOLOGIE DE CALCUL DU TAUX EFFECTIF GLOBAL :

Le TEG (taux effectif global) tel qu'il est proposé est en fait le taux de rendement annuel du capital. Formule détaillé du TEG :

$$\sum_{K=1}^{K=m} \frac{A_K}{(1+i)^{t_K}} = \sum_{k'=1}^{K'=m'} \frac{A'_{K'}}{(1+i)^{t_{K'}}}$$

Avec :
- i : taux effectif global annuel
- k : numéro d'ordre d'un déblocage de fond
- m : numéro d'ordre du dernier déblocage
- AK : montant déblocage numéro k
- tK : intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k
- p : numéro d'ordre d'une échéance de remboursement
- n : numéro d'ordre de la dernière échéance
- Ap : montant de l'échéance numéro p
- Tp : intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p

Les intervalles de temps doivent être exprimés en années et fractions d'années. Cette équation doit être résolue par approximations successives.

« Pour toutes vos réclamations ou suggestions contactez-nous au 07 48 85 85 85 ou à l'adresse mail : reclamations@mansabank.com / Le délai de traitement est de 30 jours maximum.»